



Le chef du
Département de la
santé et de l'action
sociale

Av. des Casernes 2
BAP
1014 Lausanne

A l'attention des Communes
du canton de Vaud

R 25 JUN 2026
visa
DB _____
GB _____
SD _____
BG _____
CR _____

Réf. : RNN

Lausanne, le 17 juin 2026

A partir du 1^{er} juillet : une aide financière pour l'adaptation du logement des seniors – Votre soutien pour promouvoir cet outil

Mesdames, Messieurs,

Le souhait de vieillir chez soi, dans un environnement connu et sécurisant, est au cœur des préoccupations des seniors. Pour transformer ce souhait en réalité durable, l'adaptation de l'habitat est souvent indispensable.

Pour répondre à cet enjeu, le Grand Conseil a adopté une nouvelle prestation en faveur du maintien à domicile. Dès le 1^{er} juillet 2026, le Canton de Vaud introduit une nouvelle aide financière baptisée **ALO (aide à l'adaptation du logement)**. **Elle est accessible à toute personne à la retraite qui a besoin des adaptations dans son logement pour prévenir des chutes et préserver son indépendance de vie.**

L'aide ALO en bref

- **L'aide finance les travaux suivants** : l'installation de barres d'appui, de rampes de seuil, des étagères escamotables, des plans de travail ajustés, des portillons dans la baignoire, des douches à l'italienne, des WC rehaussés
- **Public cible** : Toute personne bénéficiaire d'une rente AVS (ou étrangère équivalente), locataire ou propriétaire de sa résidence principale dans le canton de Vaud.
- **Montant de l'aide** : Un forfait pouvant atteindre **CHF 3'000.- par personne** (jusqu'à CHF 6'000.- pour un couple habitant le même foyer).
- **Processus d'octroi** : Un ou une **ergothérapeute** doit attester la pertinence des travaux pour la sécurité et l'indépendance du senior et procéder à une évaluation à domicile.
- **Point de vigilance** : Aucun travail ne doit être entrepris avant l'obtention de la décision formelle d'octroi de l'aide.

Votre rôle : Information et orientation

Votre rôle est important pour identifier les personnes âgées dont le logement ne répond plus à leurs besoins physiques et les orienter vers ce nouveau soutien.



Le chef du Département de la santé et de l'action sociale

Pour vous documenter, vous trouvez en annexe une brochure d'information. Toutes les informations sont aussi disponibles sur www.vd.ch/alo. En cas de questions, vous pouvez nous contacter alo.dgcs@vd.ch.

Je vous remercie par avance de **diffuser cette brochure le plus largement possible**.

Votre soutien permet de promouvoir le maintien à domicile et d'assurer des logements qui ne sont plus une source d'insécurité, mais un véritable socle d'autonomie. Je vous remercie de votre engagement et de votre précieuse collaboration.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma haute considération.

Le chef du Département
de la santé et de l'action sociale



Roger Nordmann

Annexes : Brochure d'information